

# Communiqué de l'Ambassade

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **2 (1963-1964)**

Heft 7

PDF erstellt am: **27.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

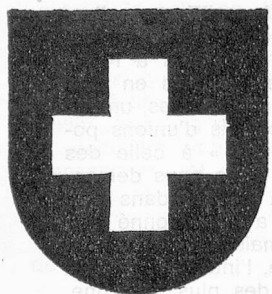
Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

Pg 11370

2<sup>me</sup> année : N° 7-11, 1963/64

opl. 2



# LE COURRIER SUISSE



Publié sous les auspices de la Conférence des  
Présidents et Délégués des Sociétés Suisses  
de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

2<sup>me</sup> année - N° 7 - Septembre/Octobre 1963

## COMMUNIQUE DE L'AMBASSADE

L'Ambassade porte à la connaissance des Suisses résidant en Belgique que l'ancien modèle de passeport (couverture brune, cartonnée) cessera d'être valable le 31 juillet 1964. Les nouveaux passeports (couverture rouge, croix blanche, lettres dorées) peuvent être obtenus à la chancellerie de l'Ambassade contre restitution de l'ancien titre de voyage et remise de deux photographies récentes.

Il est rappelé à cette occasion qu'il est indispensable d'être muni du passeport pour voyager hors de Belgique. La carte d'identité pour étrangers, délivrée par les autorités belges, n'est en effet valable qu'en Belgique.

## EDITORIAL

La course au soleil a pris fin ; peut-être êtes-vous revenus de vacances sans avoir fait le plein en rayons ultraviolets, mais nous avons repris le collier, malgré quelques déconvenues et nous sommes déjà enclins à ne conserver, comme du service militaire, que les bons souvenirs.

L'été maussade n'a pas empêché que se déroulent en Suisse deux manifestations fédérales d'importance : la Fête de gymnastique et la Fête de tir, auxquelles ont brillamment participé nos sociétés bruxelloises.

Dans un autre domaine, il faut revenir sur la célébration du Centenaire de la Croix-Rouge Internationale. Fruit de l'obstination d'un homme de foi et d'un travail d'équipe réunissant des compétences et des moyens d'action toujours plus étendus, cette institution unique a été mise au service de l'humanité.

Un autre événement important a trait à la politique intérieure, à cette « question jurassienne », que l'on voyait se détériorer sans qu'apparaisse à l'horizon une solution valable digne de nos institutions démocratiques. Il a fallu, pour sortir de l'impasse actuelle, le courage politique du Conseiller Fédéral F. Wahlen, agissant en tant que citoyen bernois.

A la Foire aux chevaux de Saingnégier, il s'est adressé au peuple jurassien en termes qui ont eu un retentissement profond. Dès maintenant, le « Rassemblement Jurassien » a donné son adhésion à l'organisation d'une table ronde à laquelle participeraient tous les intéressés, ce que l'on attendait en vain du gouvernement bernois où siègent cependant deux Jurassiens.

Sans vouloir s'imiscer dans cette affaire délicate et complexe, il faut saluer avec une grande satisfaction l'acte politique, plein de sagesse, du citoyen F. Wahlen. Il pour-

## LES 41<sup>ème</sup> JOURNÉES DES SUISSES DE L'ÉTRANGER

Ces journées, qui prennent de plus en plus la forme d'un congrès, eurent lieu à St. Moritz, les 16, 17 et 18 août 1963.

Alors que la matinée et l'après-midi du vendredi furent consacrées aux séances de la Commission des Suisses de l'Étranger (CSE) — dont le bureau comprend 8 membres, dont 2 sont maintenant des Suisses de l'étranger

## LA CATASTROPHE DE DURRENAESCH

Les Suisses de l'étranger et particulièrement ceux de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg ont été douloureusement émus en apprenant la catastrophe de Durrennaesch où une Caravelle de la Swissair s'est écrasée faisant 80 victimes, dont 44 habitants du village zurichois de Humlikon.

Ils s'associent de tout cœur à ce deuil national et expriment aux habitants de ce village d'Humlikon leurs sentiments de profonde sympathie. Le COURRIER SUISSE ouvre une souscription afin de permettre aux Suisses de Belgique et du Grand-Duché de témoigner leur sympathie tangible aux nombreux orphelins de ce village si cruellement décimé.

Les souscriptions peuvent dès maintenant être versées au C.C.P. 5746.11 de l'éditeur, M. J. Pierrehumbert, avec la mention « Durrennaesch ».

LA COMMISSION DE REDACTION.

rait bien marquer le tournant décisif dans cette question jurassienne, dont Monsieur Choppard a entretenu d'autre part les Suisses de l'étranger à Saint-Moritz, en soulignant que ce désaccord douloureux était un des points négatifs actuels de la démocratie suisse.

Il nous est agréable enfin de vous entretenir de l'excellente initiative de la N.S.H., qui vient de publier un ouvrage \* sur la Suisse, face à l'intégration européenne. Sous forme d'articles venant des horizons les plus variés, bien documentés, où les trois thèmes que défend la Suisse sont commentés, cet ouvrage apporte une documentation de valeur pour ceux des pays étrangers désireux de se faire une opinion objective sur la position prise par la Suisse en face du Marché Commun. Cette publication en quatre langues, constitue un heureux précédent rompant avec l'attitude de prudence excessive trop souvent adoptée par les Autorités fédérales en matière de « Public relations » sur le plan international. Les Suisses de l'étranger peuvent eux aussi faire leur profit de cet ouvrage remarquable.

Et maintenant « last but not least », en terminant, nous constatons que cet éditorial est destiné au « Courrier Suisse » n° 7. Notre petit journal entre ainsi allègrement dans sa deuxième année.

A.W.K.

\* La Suisse face à l'avenir, voir C.S. N° 5 de mai 1963.

Retour éventuel :  
2, rue Philippe-le-Bon  
BRUXELLES 4

Offert par la Compagnie Industrielle BROWN BOVERI S.A.  
105, Rue de la Loi, Bruxelles 4

